OXYGÈNE de Soisy

ISSN 1622-3225
trimestriel
n° 21
octobre 2004
1 euro

Informations ~ opinions • le journal des Soiséens

Soisy et la Cavam lanternes rouges de l'écologie

Cet été a encore vu fleurir son lot de réalisations sur la voirie et de plus en plus de Soiséens sont consternés quant au résultat. Alors qu'il y a quasi-unanimité pour déplorer les réalisations de l'avenue Kellermann, on assiste aujourd'hui à la duplication du concept dans Soisy et la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency (Cavam), dont Soisy fait partie.

Ainsi rue du Cimetière *(ci-contre)* mais aussi à Margency et, de façon plus modeste parce qu'il n'y avait aucune prise en charge départementale ou communautaire, avenue du Général-Leclerc (55.000 euros d'aménagements entièrement à la charge de la commune).

En croyant faire « moderne », Soisy retourne en fait au siècle précédent.

Et pour quel résultat ? La circulation automobile est incontestablement gênée. De cela on ne se plaindrait pas forcément, mais à condition bien sûr qu'il y ait des moyens de transport public conséquents qui soient mis en place, en particulier aux heures creuses, ce qui n'est pas le cas.

Danger pour les vélos. – En revanche, vu la réduction de la largeur de la chaussée, rouler à vélo sur cette avenue du Général-Leclerc est encore plus dangereux qu'avant. Voilà qui ne va pas encourager qui que soit à abandonner au moins partiellement sa voiture !

La seule chose que M. Strehaiano peut mettre en avant, c'est que les trottoirs ont été libérés du stationnement intempestif des voitures. C'est vrai, sauf que, vu la configuration de l'endroit, c'est un des quartiers de Soisy où il y a le moins de piétons et que ce n'est pas forcément là qu'il serait utile d'avoir de larges trottoirs dégagés.

Ces trottoirs dégagés, il faudrait les avoir rue Carnot, où il y a en permanence des véhicules en stationnement gênant, il faudrait les avoir rue de Montmorency et rue du Puits-Grenet, où être piéton relève de l'inconscience, il faudrait les avoir avenue du Général-de-Gaulle. Mais c'est précisément là, dans l'artère la plus animée de la ville, entre la mairie et la poste, que M. Strehaiano a, récemment, autorisé le stationnement sur le trottoir ! Il faut arrêter les doubles discours.

De même il est grand temps que Mme Eustache-Brinio, M. Noyer et M. Longchambon, tous président ou vice-présidents de la Cavam et membres de l'UMP, mais surtout occupés à s'étriper entre eux parce que candidats sur des listes concurrentes aux élections sénatoriales, se penchent un peu plus sérieusement sur les aménagements nécessaires pour faciliter la vie des habitants tout en sauvegardant la pérennité de la planète.

Jean Thomas

Député dépité et maire amer

Contre toute attente, François Scellier, le député de notre circonscription, n'a pas été élu au Palais du Luxembourg lors des élections sénatoriales du 26 septembre. Son suppléant, déjà conseiller général et maire de Soisy, ne pourra donc pas briguer ce siège de député qu'il convoitait tant, malgré les accords en bonne et due forme qui avaient été conclus entre les responsables départementaux de l'UMP en 2002. En revanche, le PS et les Verts, qui avaient choisi l'union et la collaboration sur les problèmes de fond, ont été récompensés de leur intelligence en décrochant un deuxième siège qui restait très hypothétique.

Ce sont donc de bonnes nouvelles pour tous ceux qui pensent que les élections servent à désigner des gens devant accomplir des tâches au service de la collectivité et non pas à gérer des carrières. Même si, au final, nous autres Soiséens laborieux, nous nous retrouvons aujourd'hui avec un député qui rêvait d'aller briller sous les ors du Sénat et avec un maire qui ne pense qu'à atteindre des sommets autrement plus élevés que le clocher de l'église de Soisy... Pas vraiment les meilleures conditions pour s'acquitter correctement de son mandat !

François Delcombre

PERTE DE CONTRÔLE

Propos officiels du maire de Soisy

Nous reproduisons ci-dessous intégralement le texte d'une intervention faite par M. Strehaiano lors du conseil municipal du 2 juillet ainsi que le tract incriminé.

« J'ai, naturellement, eu connaissance du tract, distribué particulièrement sur le secteur du Clos-Giffier et des Sources.

La considération que j'ai, que la très grande majorité d'entre nous a pour l'assemblée que nous formons, le conseil municipal de Soisy-sous-Montmorency m'a conduit à faire en sorte que les opérations de propagande mensongères ou injurieuses soient toujours étrangères à nos débats.

Tout simplement parce que nous, nous avons du respect non seulement pour les fonctions qui nous ont été confiées mais aussi pour les Soiséennes et les Soiséens, toutes les Soiséennes et tous les Soiséens, que nous représentons ici.

Dans cet esprit, je ne commenterai pas longuement ces agissements irresponsables qui témoignent, en effet, soit d'un total mépris du citoyen, semblant directement inspiré des propagandes des régimes totalitaires, soit d'une ignorance crasse des affaires municipales.

En effet, les auteurs de ce document donnent l'impression de limiter leur action non au traitement des dossiers intéressant les Soiséens mais à leur exploitation partisane et mensongère. Ah, comme il est facile, facile et misérable, de se répandre en assertions mensongères sur des dossiers, dossiers qui vous échappent, faute de leur avoir consacré l'attention nécessaire.

Dans le cas particulier, je vous confirme bien volontiers que la ville n'a jamais été propriétaire du pré Clarion – puisqu'il s'agit de ce terrain – et que sa situation juridique est bien connue de tous ceux qui ont bien voulu s'y intéresser.

Ainsi, dans cette affaire, la simple logique conduit, quant aux auteurs de ce document, aux conclusions suivantes. De deux choses l'une :

– ou bien, ignorant la réalité des dossiers – puisque ne les abordant que dans les premiers millimètres de leurs couvertures – ils diffusent n'importe quoi, et l'on peut parler d'insuffisance intellectuelle ;

– ou bien, connaissant la réalité, ils ont tenté de la travestir au profit d'une propagande méprisable et l'on peut parler de malhonnêteté intellectuelle voire de malhonnêteté tout court.

Dans un cas comme dans l'autre, ces comportements tombent sous le coup d'une qualification pénale « la diffusion de fausse nouvelle ».

Mais, et c'est sur cette note optimiste que je terminerai mon court propos, les Soiséennes et les Soiséens ne sont pas dupes. Ils savent à qui et en qui ils peuvent avoir confiance.

A cet égard, il est particulièrement significatif, que ce document, dont les auteurs espéraient qu'il serait un brûlot, n'a donné lieu à aucune réaction et aucune interrogation de la part de nos habitants lors de l'enquête publique diligentée à l'occasion de la modification du plan d'occupation des sols valant plan local d'urbanisme.

Alors, mesdames et messieurs, mes chers collègues, demain comme hier, les Soiséennes et les Soiséens sauront en qui placer leur confiance ! »

Habitants du Clos-Giffier et des Sources

Vous êtes particulièrement concernés par la révision actuelle du POS

Le POS (plan d'occupation des sols) appliqué depuis le 24 septembre 1999 fait actuellement l'objet d'une révision partielle sur des points essentiellement techniques. Cependant, certains points ne sont pas *que* techniques. Ainsi celui concernant un terrain d'environ 6.000 m² situé à l'angle du chemin du Regard et de l'allée du Bois-Gazet. Depuis 1991, ce terrain était un **emplacement réservé** pour un équipement public.

Au moment où le maire a décidé de déplacer l'école maternelle Emile-Roux pour pouvoir agrandir la mairie (1997-1999), l'opposition de gauche a fait valoir à maintes reprises qu'il valait mieux construire un groupe scolaire complet dans un quartier qui en était dépourvu, plutôt que de remettre encore une école en centre-ville. De ce point de vue, l'emplacement réservé du Clos-Giffier offrait bien des avantages.

Le maire a préféré passer en force et, contre toute logique, a fait construire l'école maternelle à l'angle des rues d'Eaubonne et d'Andilly. De ce fait, de nombreux parents du quartier des Sources et du Clos-Giffier sont astreints à des aller-et-retour quotidiens en voiture entre l'école maternelle Jean-Monnet et l'école des Sources, au mépris de l'écologie et du confort de vie des citoyens.

Le maire veut aujourd'hui revendre ce terrain à Foncier Conseil, pour que celui-ci construise 5 maisons supplémentaires. Est-ce vraiment une bonne chose qu'il y ait des quartiers entiers sans aucun équipement collectif ? Nous ne le pensons pas. Bien que les erreurs passées soient coûteuses et aujourd'hui difficiles à rattraper, nous vous invitons à ne pas entériner la vision passéiste de l'urbanisme du maire, plus préoccupé par la rentabilité des terrains que par le confort de vie des habitants, et à donner votre avis au commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique, en mairie jusqu'au 2 juillet 2004.

Habitants du Clos-Giffier et des Sources, mobilisez-vous !

Attention, il ne s'agit pas du terrain de 1.500m² situé à l'angle des allées de Margency et de la Fontaine-Bourdonnais où Foncier Conseil, en l'état actuel des informations, a toujours l'intention d'aménager un espace vert.

PARTI SOCIALISTE, PARTI COMMUNISTE, LES VERTS
et leurs élus au conseil municipal de Soisy

Contacts : Parti socialiste : 06 15 87 05 00 - malherbephilippe@aol.com
Parti communiste : 06 72 91 46 77 - jean-marc.sachetat@libertysurf.fr
Les Verts : 06 16 37 20 83 - foisdelcombre@yahoo.fr

IL EST VRAI que ce tract comporte une petite erreur : les auteurs auraient dû écrire « le maire veut aujourd'hui *céder* ce terrain à Foncier Conseil » au lieu de « le maire veut aujourd'hui *revendre* ce terrain à Foncier Conseil » puisqu'il s'agit d'un terrain qui est inscrit comme emplacement réservé pour un équipement public au POS mais dont la ville n'est pas propriétaire au sens juridique du terme.

Cela justifie-t-il pour autant ces propos outranciers ? Alors que la démonstration du tract ne porte que sur la problématique de l'aménagement du territoire et aucunement sur l'aspect financier ?

Les conseillers municipaux de l'opposition (totalement bénévoles contrairement à la plupart des élus de la majorité) n'ont-ils pas fait leur travail en voulant que les habitants disposent d'une autre source d'information que le canal officiel ?

Nous laissons chaque Soiséenne et chaque Soiséen en juger.

F. D.

DOSSIER

Quelle place pour les gens du voyage ?

Il y a dans tous les pays européens une population qui a dans son mode de vie un habitat mobile, ce sont les gens du voyage. Pour la plupart Tsiganes (Manouches, Gitans, Roms), ils sont arrivés en France dans la première moitié du XVe siècle. Ils sont aujourd'hui 400.000 recensés et sont à 95 % de nationalité française.

Aujourd'hui l'occupation du sol par les sédentaires rend quasiment impossible l'installation de leurs caravanes, ils sont donc condamnés à « tourner en rond » malgré les lois successives qui font obligation aux communes de leur réserver un espace et malgré les bonnes paroles.

Comme les aménagements sont très rarement réalisés, ils sont contraints à des installations « sauvages », et l'arrivée d'un grand nombre de caravanes dans un lieu inadapté dégrade encore un peu plus leur image.

Ceci est inévitablement créateur de troubles et donc de craintes. La réponse sécuritaire trouvée par le ministre Sarkozy n'a pas été tant de faire appliquer le schéma d'aménagement que d'accroître lourdement les peines (loi du 1er août 2003), ce qui les transforme donc pour la plupart en délinquants de fait.

Droits et devoirs. – Or s'ils ont des devoirs ils ont aussi des droits. Dans le Val-d'Oise, il faut intégrer 2.600 foyers/caravanes, soit environ 10.000 personnes dans une population de 1,2 million d'habitants (0,8 %), pour 159 places actuellement réalisées.

L'objectif est de concilier leur mode de vie traditionnel dans une caravane avec une activité professionnelle (sur les marchés, comme artisans, forains, artistes de cirque, comédiens, musiciens ou pour les travaux saisonniers agricoles, dans le bâtiment...), et la véritable scolarisation de leurs enfants.

Il existe des solutions qui ne sortent pas des cartons des technocrates mais qui sont le résultat d'une longue expérience des associations sur le terrain qui travaillent au quotidien pour leur intégration (Uravif, Advog, Aset) et qui interviennent aussi dans les réalisations.

D'après l'Uravif les quelques expériences en HLM passées ont été catastrophiques, car si la majorité des gens du voyage désirent un point d'ancrage stable, ils veulent conserver leur caravane et leur mode de vie et pouvoir se déplacer éventuellement 2 ou 3 mois dans l'année.

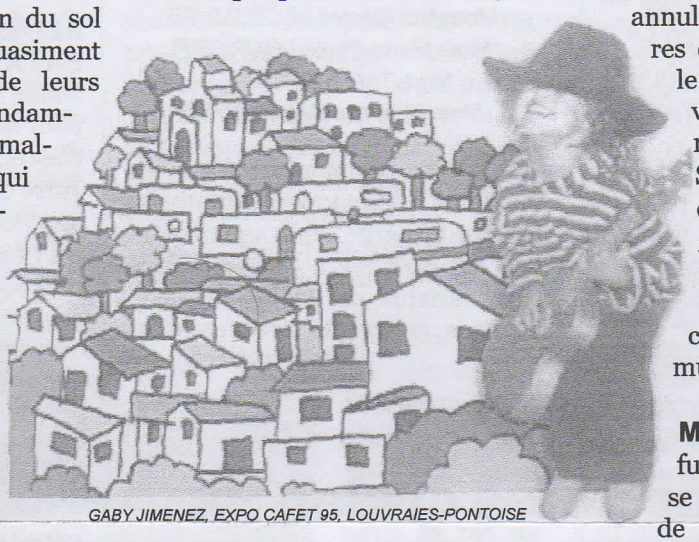

GABY JIMENEZ, EXPO CAFET 95, LOUVRAIES-PONTOISE

Promouvoir le terrain familial. – Ajoutons que leur concentration accentue la ségrégation. La forme la mieux adaptée est le terrain familial, en location ou en propriété, sur des terrains publics ou privés, avec un équipement sanitaire pour une ou deux caravanes. Il y a trois ans les communes de Domont et Bouffémont ont créé 24 places en tout, selon une conception exemplaire d'après l'Uravif, chaque famille étant responsabilisée et les terrains bien intégrés à l'espace communal.

Pour ceux qui sont amenés à traverser le département il est prévu des aires d'accueil (500 places en tout dans le Val-d'Oise) avec l'équipement nécessaire indispensable évitant les situations que nous connaissons tous de dégradations qui coûtent plus cher que l'installation des emplacements payants (redevance de 2 ou 3 euros). Un projet est en cours de réalisation à Taverny avec des actions de communication pour informer la population,, d'abord réticente.

Mais la plupart des communes concernées multiplient les recours pour retarder l'application des lois. Le schéma départemental du Val-d'Oise de décembre 2002 ayant été annulé suite au recours des maires d'Ermont et de Saint-Prix, le préfet a proposé un nouveau plan, soumis aux municipalités en juin 2004. A Soisy il est prévu 9 places de caravanes, soit environ 36 personnes pour une population de 17.000 habitants, mais cela a été encore refusé par le conseil municipal*.

Mauvaise volonté. – Le refus par la majorité du conseil se base d'abord sur l'absence de terrains disponibles. Ensuite il est invoqué qu'il est préférable de calculer les emplacements au niveau de la communauté d'agglomération, ce qui n'est pas réaliste en termes d'intégration puisque tout ce qui accroît la concentration entraîne un risque de « ghettoïsation » avec tous les coûts sociaux qu'elle engendre. Le dernier argument porte sur « les problèmes inhérents au mode de vie des gens du voyage », ce qui montre bien une mauvaise volonté évidente.

Alors qu'il y a un tel engouement pour la musique tsigane sous toutes ses formes, pour les dresseurs de chevaux qu'ils ont toujours aimé (Zingaro) ! Ne font-ils pas partie de notre culture européenne ? Imagine-t-on la culture espagnole sans le flamenco ?

Ils ont su s'adapter depuis des siècles par leurs talents, leurs savoir-faire artisanaux et agricoles, Ne pas intégrer cette population si fière de son histoire et de sa culture n'est pas digne d'une démocratie !

Frédéric Chassot

(*) Seuls les 4 élus de gauche ont voté pour l'application de ce plan.

SCÈNES ORDINAIRES DE LA DROITE SOISÉENNE

Chassez le naturel...

LORS DE SA SÉANCE du 2 juillet, le conseil municipal devait désigner des suppléants aux grands électeurs appelés à voter aux élections sénatoriales. Deux listes ont été présentées aux suffrages des conseillers municipaux :

Liste présentée par la gauche (PS-PCF-Verts)

Madame Nassima ZIANE-BRUNEEL
Monsieur Philippe MALHERBE
Madame Anne MOKRY
Monsieur Cyril MORLET
Madame Régine LE GUIRIEC
Monsieur Arnaud ESTRADE
Mademoiselle Adama MANE
Monsieur Jean-Claude GAUVIN
Madame Monique BATTAIS

Liste « Soisy Avenir » présentée par Monsieur Luc Strehaiano, Maire

Monsieur Roger FAUGERON
Monsieur Jean-Louis MOUREAU
Monsieur Jean-Pierre BICHAUD
Monsieur Michel FAMIN
Monsieur Hervé DANIEL
Monsieur Gérard LECOEUVRE
Mme Marie-Paule FOURNIER
Mme Thérèse BOULIC
Mme Monique DALABARRE

Alors que la liste présentée par la gauche est strictement paritaire, la liste présentée par le maire ne comporte que trois femmes pour six hommes et, surtout, celles-ci occupent les 7e, 8e et 9e places, c'est-à-dire... les trois dernières.

Certains commençaient à se demander s'il ne faudrait assouplir les lois sur la parité. Mais on constate que dès qu'il n'y a pas obligation, chez certains du moins, les plus mauvais penchants reviennent au galop...

ARLETTE SELLEM

RONDE À VÉLO

Voix pour voies cyclables

LA TROISIÈME et traditionnelle ronde à vélo de la vallée de Montmorency s'est déroulée dimanche 19 septembre sous la tutelle de MDB (Mieux se Déplacer à Bicyclette). Le cortège Ouest est parti du Plessis-Bouchard pour rejoindre à Margency le cortège parti de Montmagny. C'est plus de 160 vélos qui sont arrivés au square de Mézières à Eaubonne, autour d'une buvette bio et d'un pique-nique convivial et ensoleillé.

Cette ballade familiale, soutenue par une dizaine d'associations locales, avait pour but de faire apprécier aux cyclistes la qualité de différents types de voies de circulation et d'interpeller les maires de nos communes de la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency (Cavam) et de la communauté d'agglomération Val et Forêt. Cette dernière nous a présenté son projet, ambitieux mais réaliste. De son côté la Cavam, malgré des discours volontaires, tarde à dévoiler ses projets.

Relever les points noirs. – Cet événement témoigne du besoin légitime des citoyens de profiter pleinement de notre patrimoine routier en toute sécurité. Nous proposons donc aux usagers cyclistes d'exprimer leurs besoins (parkings sécurisés, pistes et bandes cyclables, voies « zone 30 », etc.) et en relevant les points noirs (voies dangereuses, accès difficiles, pistes non entretenues, etc.) dans leur ville*. Nous pourrons réaliser un livre blanc de la circulation à vélo dans la vallée de Montmorency. Nous le présenterons aux élus d'ici la fin de l'année.

ALAIN PARANT

(*) Observations à envoyer à « A l'écoute de la nature », 51 rue Haute 95170 Deuil-la-Barre, tél.-fax 01-34-28-88-93, courriel <ecoute-nature@infonie.fr>.

radio-trottoir

LES CRAINTES FORMULÉES au printemps par les conseillers de gauche sur l'organisation du festival Music'Arts, déplorant l'orientation de plus en plus prononcée de cette manifestation en opération de prestige tournée vers l'extérieur, se sont révélées fondées : le concert de Natasha St Pier a fait un « bide » notoire, laissant à Loisirs et Culture une importante ardoise.

ALORS QUE LA JOURNÉE DU PATRIMOINE, qui avait lieu cette année le 19 septembre, a été conçue pour que les gens sortent un peu de chez eux et voient, pour une fois, autre chose que ce que leur propose leur écran de télé, M. Strehaiano n'a rien de trouvé de mieux que de proposer à la salle des fêtes des projections sur *« les plus grands moments de télévision »*. Même si l'on peut considérer que la télévision fait désormais partie du « patrimoine », voilà encore un choix bien peu judicieux.

LE NOUVEAU ROND-POINT à l'angle de la rue du Cimetière et de l'avenue des Noyers a été tellement bien pensé que, maintenant, les semi-remorques qui viennent livrer Auchan le prennent volontiers à contresens ! Bravo aux brillants concepteurs du projet.

CELA FAIT PLUSIEURS ANNÉES que les boulistes patientent pour avoir leur nouveau terrain. Ils croyaient cependant tenir le bon bout, puisqu'il y avait déjà eu des études très poussées rue du Petit-Gril. Mais, patatras, les projets de réalisation du BIP sur Soisy semblant s'accélérer, ils vont être invités à aller jouer ailleurs, par exemple au Trou-du-Loup. Mais le plus inquiétant reste que ce n'est qu'ainsi, de façon indirecte, que l'on apprend que les projets concernant cette autoroute urbaine avancent discrètement dans les cartons du conseil général.

OXYGÈNE de Soisy Trimestriel d'information et d'opinion publié par l'association Oxygène de la Cité retrouvée - ISSN 1622-3225
Imprimerie RPS Repro, 86 rue du Général-Leclerc 95120 Ermont ; dépôt légal octobre 2004 ; directeur de publication François Delcombre
Abonnements : 2 ans 7,50 € ; 2 ans soutien 15 €. **Adhésions** (année scolaire) : Membre actif 16 € ; membre bienfaiteur 32 €
Chèques à l'ordre d'Oxygène de la Cité retrouvée, boîte postale 47, 95230 Soisy-sous-Montmorency ; Courriel : oxygene-soisy@voila.fr